



SOMMAIRE

Édito	p. 3
Budget	p. 4 à 5
Point travaux	p. 6
Communiqués	p. 7 à 9
Associations	p. 10 à 12
Focus	p. 13 à 18
Bloc-notes	p. 19
Informations	p. 20 à 21
Pêle-mêle	p. 22



BULLETIN MUNICIPAL
Novembre 2018

Ville de
Malintrat



JP André
AMENAGEMENT FONCIER

04 73 24 24 01
jp.andre.sa@wanadoo.fr




CHAUFFAGE CENTRAL
SANITAIRE
Énergies renouvelables **RGE**

FOURNET-FAYARD & Fils

04 73 61 21 69

06 80 73 58 75 • ZA LE PRÉ-NAUD – 63510 MALINTRAT



FERME DES VOLCANS
LA CULTURE DU GOÛT



OIGNON • AIL • ÉCHALOTE
Conditionnement à la ferme

Julien Aymard • Domaine de Bugheas – MALINTRAT • 04 73 62 66 63

Sandrine Rejouches Confection

26 rue des Peupliers
63510 MALINTRAT



09.53.82.66.32 / 07.63.71.19.68
Besoin d'une retouche ? Je suis là pour vous aider !

TRIAGONAL
architectures



François Laprononcière
Architecte dplg
Malintrat

06 59 63 11 02
TRIAGONAL.FR

Tranquille Chez Soi !
Gilles CHARRIER
23 bis, rue Sous-le-Château
63510 MALINTRAT



06 77 15 09 52

Applicateur béton ciré
Petits travaux intérieur-extérieur
tranquillechezsoi63@gmail.com

N° de siret : 393 889 563 00028

Marie BASQUE

Iridologue
Aromathérapie-Phytothérapie
Conseils en naturopathie

Rue du champs gaillard
63510 MALINTRAT
06 65 74 32 32



BATIMENT • TERTIAIRE • INDUSTRIEL

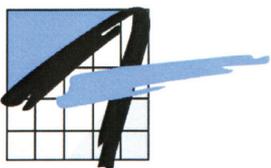
MDV ELECTRICITE

INSTALLATION / DEPANNAGE RAPIDE

Miguel De VASCONCELOS
Tél./Fax : 04.73.61.09.53
Port. : 06.24.29.09.65

DOMOTIQUE
NEUF / RÉNOVATION
ALARME INCENDIE / INTRUSION
AUTOMATISATION
CHAUFFAGE / CLIMATISATION
ANTENNE TERRESTRE
ANTENNE SATELLITE
INTERPHONE

21 avenue de la Motte - 63510 Malintrat - mdv.electricite@laposte.net



AGRADIS

Domaine des Granges-Blanches
Route d'Aulna - 63510 MALINTRAT

Tél. 04 73 61 00 46
secretariat@agradis.fr

**CRÉATION / ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS
ET PLANTES D'INTÉRIEUR**

Pour les entreprises
et les collectivités

Café Malintrat & Restaurant - Bar
Tabac - Presse
Loto

Ouvert du lun au ven : de 7h à 19h,
dim : de 8h30 à 13h – fermé le sam

35, av de la Joselle – 63510 MALINTRAT
04 73 61 03 09 • cafemalintrat@gmail.com

SOCOBAT
Expertises

Contrôles & Diagnostics
immobiliers

☎ 04 73 26 23 80
14 ter, impasse de la Chariette
63510 MALINTRAT

Merci aux annonceurs
qui ont assuré
le financement
de ce bulletin municipal

Malintrat





La rentrée est déjà loin derrière nous, chacun a repris ses habitudes, et contrairement aux années précédentes, cette édition 2018 vous arrive plus tard dans la saison.

Deux raisons à cela : la première est que nous avons changé d'imprimeur, la deuxième est que nous voulions surtout profiter de cette parution pour faire un focus sur la nouvelle salle polyvalente, et pour ce faire nous devons attendre qu'elle soit terminée.

Après un an et demi de travaux, le projet se concrétise enfin, le bâtiment, les parkings et le court de tennis seront opérationnels début janvier.

Le coût de l'opération est d'un million d'euro avec un recours à l'emprunt de 170 000 euros.

Cet investissement, certes important pour notre municipalité, mais nécessaire, répond à notre volonté de moderniser notre commune et la rendre toujours plus attractive.

Pour preuve, l'arrivée de jeunes couples avec des enfants nous permet de penser que Malintrat a encore un avenir qu'il est bon de soigner. Pour la rentrée 2018-2019, 119 élèves sont scolarisés, répartis sur 5 classes, avec comme particularité cette année le retour à la semaine de 4 jours, en accord avec les parents, les enseignants et la municipalité.

Aujourd'hui notre population est de 1080 habitants, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours de concrétisation. L'enquête publique a eu lieu en septembre et octobre. Le commissaire enquêteur rendra ses conclusions et ensuite ce sera au tour des services de l'État. Concernant Malintrat, moins de 2 hectares de terrain deviendront constructibles, en espérant néanmoins qu'il n'y ait pas de contre-indication. Ce qu'il faut surtout retenir est que notre futur PLUi doit répondre au nouveau cadre réglementaire strict de préservation des espaces naturels, définis par l'État. En revanche, si nous voulons sauvegarder notre

commune, éviter son affaiblissement, il est primordial d'entretenir sa dynamique de croissance, il ne faut pas se résoudre à l'immobilité.

Justement, là est tout le dilemme. C'est en quelque sorte un travail d'équilibriste : il faut d'un côté apporter des richesses afin que l'on puisse continuer à vivre, comme je viens de le citer, mais avec, malheureusement, une visibilité sur l'avenir de plus en plus floue. Toujours pas de réponse à certaines questions... Un exemple : quid de la taxe d'habitation ?

De façon assez vague, les services financiers nous suggèrent de fusionner avec d'autres communes voisines, sachant que nous sommes déjà en communauté d'agglomération. Pour mémoire, lesdites Communautés de Communes devaient permettre certaines mutualisations. Alors oui, elles ont pris toutes les compétences majeures, privant ainsi les communes membres de leurs pouvoirs décisionnels. Mais hormis cela, rien concernant la mutualisation ! Elles sont devenues trop grosses avec des territoires démesurés, et l'on nous suggère de remorceler les périmètres. Ubuesque !!! Rajouter une couche supplémentaire au mille-feuille déjà indigeste !!! Ce sont pourtant les perspectives que l'on nous soumet, nous promettant bien évidemment quelques subsides financiers en cas d'adhésion.

Mais sur ce sujet l'expérience nous a rendus très cartésiens !!!

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent » comme l'écrivait Victor Hugo.

C'est parce que l'avenir est une lutte quotidienne que les élus de proximité, dont je fais partie, sont désireux de préserver nos communes vivantes, avec des services adaptés raisonnablement aux besoins de la population. Cette population a besoin de points d'ancrage. La mairie, à son échelon, en est l'archétype, nous le vérifions tous les jours. Les fondamentaux du lien social, de la citoyenneté, du vivre ensemble, de la proximité restent et resteront la commune.

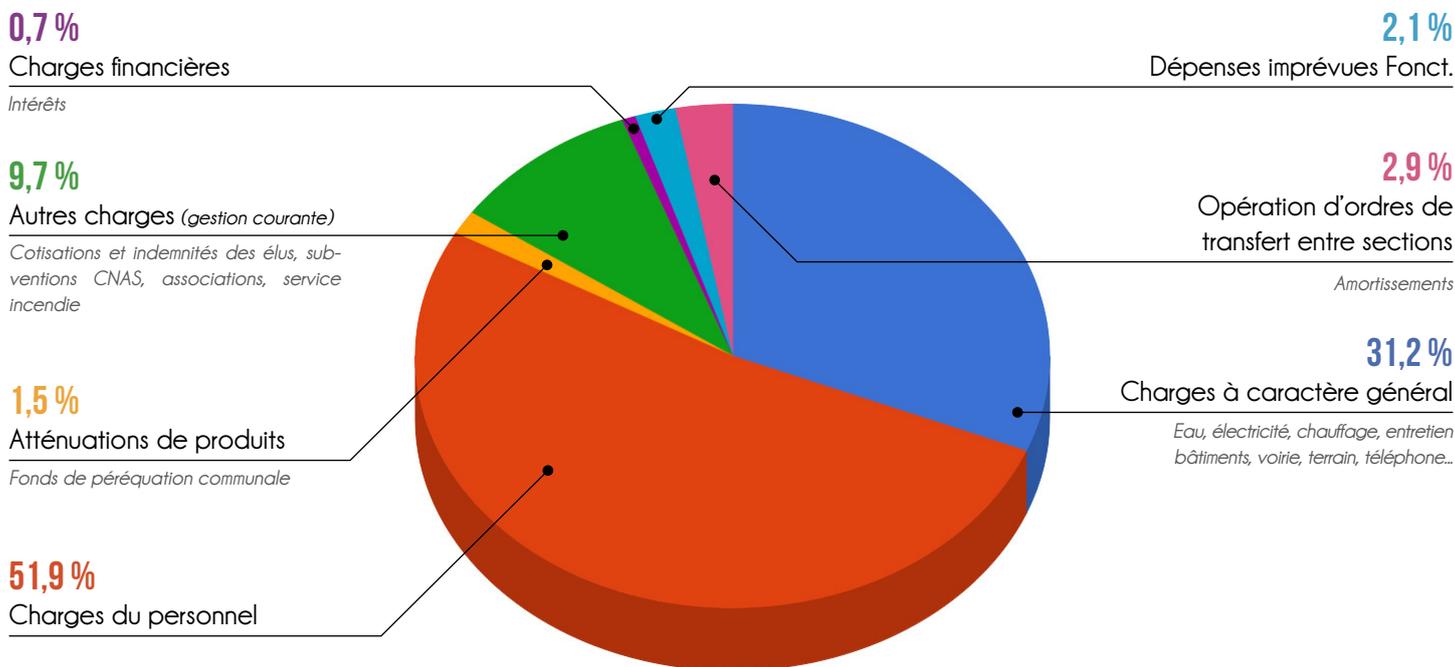
En face de nous est en train de s'ériger une grosse « machine » où la complexification de la vie publique s'intensifie, l'amenant à une gestion beaucoup plus administrative, la transformant ainsi en « usine à gaz » technocratique.

Sortons de cette spirale qui entraîne toujours le plus gros à manger le plus petit.

Le Maire
Christian OLLIER

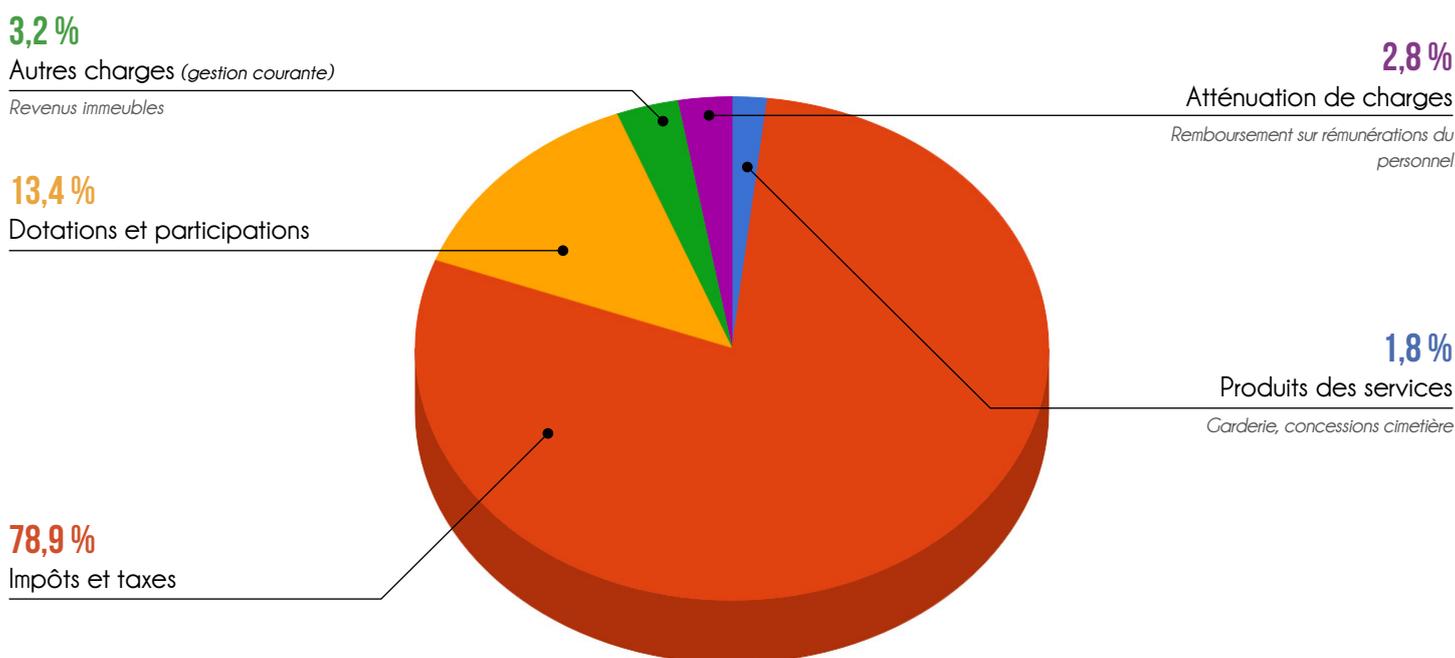


Section de fonctionnement : vue d'ensemble des dépenses



Total dépenses : 726 934 €

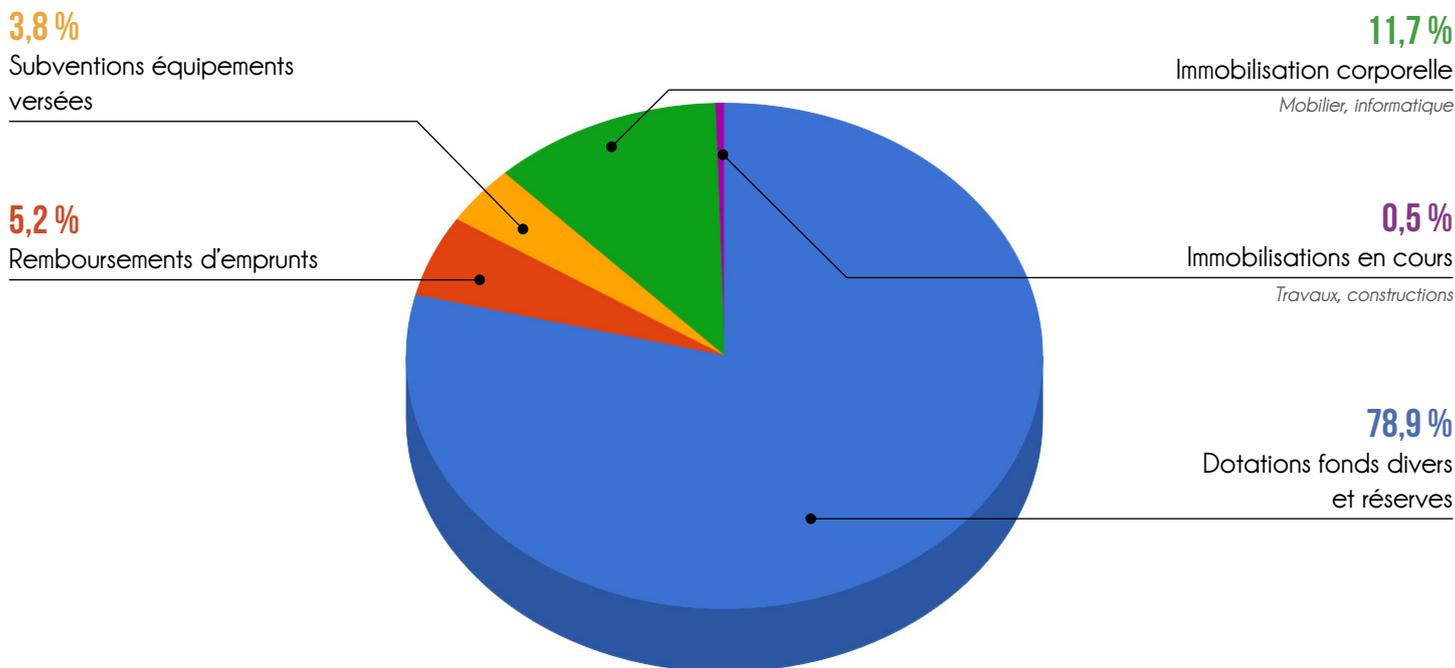
Section de fonctionnement : vue d'ensemble des recettes



Total recettes : 726 934 €

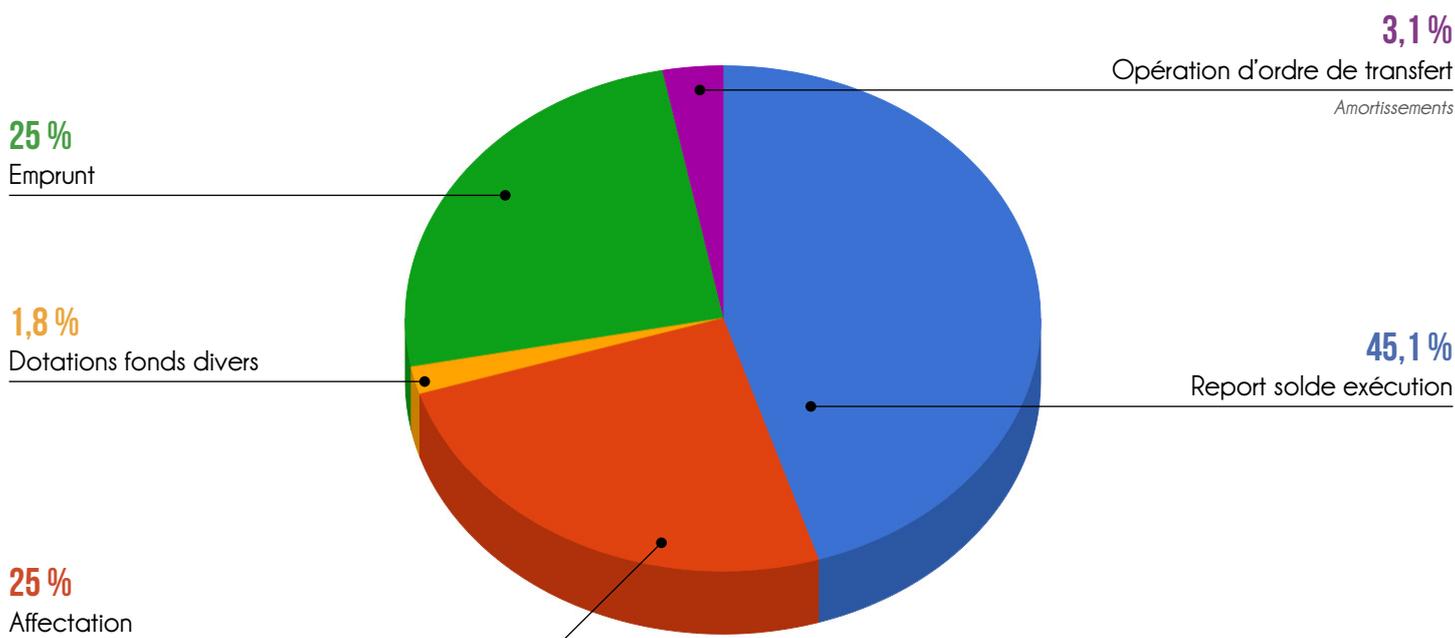


Section d'investissement : vue d'ensemble des dépenses



Total dépenses : 804 422 reste à réaliser + 137 170 = 941 592 €

Section d'investissement : vue d'ensemble des recettes



Total recettes : 293 443 reste à réaliser + 682 832,88 = 976 275,88 €



> AVENUE DE LA JOSELLE

• Stationnement

Au cours du deuxième semestre des emplacements de stationnement ont été matérialisés des deux côtés de l'avenue de la Joselle.

Procéder au stationnement en alternance le long du trottoir permet à minima de réduire la vitesse des véhicules, qui est de 50 km/heure sur cette portion. Beaucoup de riverains, légitimement d'ailleurs, se plaignaient de la vitesse excessive de certains usagers. Cette solution permet à moindre coût de palier en partie à ce problème. Ceci étant, nous sommes bien conscients que face au comportement incivique de certains automobilistes, nous sommes bien désarmés.

Cette signalisation a été réalisée par l'entreprise ATMS pour la somme de 1 157 € TTC.

• Trottoirs

La reprise du trottoir côté impair a été effectuée par les employés de voirie, le but étant de privilégier les piétons et les personnes à mobilité réduite (PMR) et éviter ainsi tout stationnement.

Du gazon a été semé afin de faciliter l'entretien au maximum. Quelques arbustes seront également plantés pour bien délimiter les parties piétonnes.

Les riverains peuvent désormais se garer soit le long de l'avenue soit dans leur propriété.

Pour mémoire, concernant le trottoir de l'avenue de la Joselle, deux entreprises ont été consultées en vue de sa réfection, mais de façon plus globale. En effet, le cahier des charges était plus conséquent : il comprenait entre autre la reprise totale des bordures de trottoir, la mise à niveau de l'ensemble des bords de caniveaux (pluviales, eaux usées...) ainsi que toute la partie paysagère. Malheureusement 104.803 euros pour l'un et 98.282 euros pour l'autre, nous étions bien au-delà de notre budget car, même s'il s'agit ici d'une départementale, les trottoirs restent à notre charge.

Coût de l'opération : 8 294 € TTC.



> STATIONNEMENT EN CENTRE-BOURG

À noter : pour faciliter le stationnement des voitures, une partie du jardin de commune va être aménagée à cet effet, du fait du nombre croissant de véhicules dans le centre bourg.

> CHEMIN DU MAS

Au printemps dernier une partie du chemin du Mas, soit 300 mètres, a été recalibrée et remise en état avec un enduit bicouche par l'entreprise RENON.

Coût de l'opération : 16 754 € TTC.



> GROUPE SCOLAIRE

La Municipalité avait inscrit l'an passé une enveloppe budgétaire pour un dossier de demande de subvention au titre des classes numériques. Ces subventions ont été restreintes, voir annulées, mais nous avons fait le choix de maintenir cet équipement nécessaire à vos enfants.

Coût de l'opération 12 977 € TTC.

> BÂTIMENT COMMUNAL

Le bâtiment près de l'ancienne agence postale est pratiquement terminé par les divers artisans.

Coût de la dernière tranche : 10 000 € TTC.





A s s o c i a t i o n R é s e a u S e n i o r s

Relevant d'une mission de service public déléguée par le Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer, chez vous, pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir avec vous les aides possibles pour un maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de vous accompagner dans la mise en place des aides préconisées.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers de prévention santé, et des moments d'échange et de partage.

L'ensemble des services du CLIC sont gratuits.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :

Services entièrement gratuits

**ASSOCIATION RÉSEAU SENIORS
CLIC RIOM
LIMAGNE COMBRAILLES**

**73 RUE LAFAYETTE
63200 RIOM**

**04 73 33 17 64
SECRETARIAT@CLIC-RIOM.FR**

Informations disponibles sur notre site Internet :

WWW.CLIC-RIOM.FR

J J JOURNÉE ENVIRONNEMENT

> NETTOYAGE D'AUTOMNE

Le samedi 18 novembre 2017, un groupe de Malintraires responsables s'est mobilisé comme chaque année pour la journée environnement.

Après distribution de chasubles et de gants, la municipalité a offert un petit déjeuner aux participants avant qu'ils ne se rendent, par groupes, sur différents sites de la commune.

Malheureusement, nos chemins et fossés sont chaque année plus encombrés, autant de déchets divers que d'appareils électroménagers ou de mobilier, mais aussi de décharges sauvages laissées par des artisans peu scrupuleux.

Un grand merci à tous les bénévoles qui maintiennent leur effort et répondent toujours présents pour maintenir un cadre de vie de qualité pour tous !





// HOMMAGE À NOTRE CENTENAIRE

À l'occasion de son centenaire, l'équipe du CCAS a tenu à rendre un hommage tout particulier à Madame Marie BOMBILAJ en présence de ses proches.

AVOIR 100 ANS

Avoir 100 ans, c'est avoir connu le temps d'avant et être un puits de science.

L'anniversaire des cent ans est un cadeau offert à ceux qui ont su cultiver la patience.

Avoir cent ans, c'est avoir connu les temps anciens où tout se construisait de ses mains.

Fêter son siècle de vie, c'est se souvenir d'hier, profiter du présent sans penser à demain.

Bonne fête à vous Marie ! Pour vous, nous n'avons qu'un souhait, un seul vœu pour être heureux : vous garder avec nous encore un millénaire !

Bon anniversaire des 100 ans à vous, la femme qui a su traverser les époques.

Votre longévité est la preuve de votre grande sagesse et d'un équilibre intérieur sans failles...

La jeunesse de votre cœur efface à jamais les signes de la vieillesse...

Vous êtes pour nous une belle personne, mais surtout pour tous un grand repère !



// DÉPART À LA RETRAITE > BRIGITTE SOLEILHAVOUP

Le 28 septembre 2018 le conseil municipal ainsi que le personnel communal se sont donné rendez-vous pour le départ en retraite de Brigitte SOLEILHAVOUP.

Cet agent a travaillé dans notre collectivité en tant qu'Adjoint Technique du 1^{er} septembre 2013 au 30 septembre 2018

au service de la cantine scolaire et de l'entretien des bâtiments communaux.

Après lui avoir remis ses cadeaux autour d'un apéritif, la soirée s'est terminée avec un bon repas.

Nous souhaitons une bonne retraite à Brigitte qui a passé le relais à sa remplaçante, Sandra.





ÉCOLE

Les élèves de l'école primaire ont participé à une classe patrimoine, du 5 au 9 mars dernier. Ce sont 42 enfants du CE2 au CM2 qui ont découvert la richesse du patrimoine historique et culturel du Périgord, à travers les visites de Lascaux IV, du site troglodytique de la Roque St Christophe, du château de Castelnaud, de l'Abbaye de Cadouin...

Des ateliers, tels que des fouilles archéologiques, une initiation à l'art rupestre et à la calligraphie, ont complété de manière ludique tous ces savoirs. Ce séjour a également permis d'offrir aux enfants la possibilité d'adopter un mode de vie privilégiant l'autonomie et la responsabilité dans un fonctionnement de groupe.

Ce voyage scolaire qui s'inscrit dans un projet triennal de classe de découverte, a bénéficié d'un soutien financier de l'Association des Parents d'Élèves, de la Municipalité et du Conseil Départemental.





FOOT > L'AS MALINTRAT A REPRIS LE CHEMIN DES ENTRAÎNEMENTS ET DES MATCHS !

Composée d'une vingtaine de licenciés et 8 dirigeants, les bleus et blancs comptent bien améliorer la dixième place de la fin de saison dernière.

Pour cette année 2018 - 2019, l'AS MALINTRAT a recruté plusieurs éléments : Anthony et Dylan en provenance d'AULNAT et Jérémie de MARINGUES.

À noter la venue de Nicolas ROURE pour compléter le recrutement.

Bon début pour l'équipe puisque 2 victoires 11 - 0 à MARINGUES en BEAUDONNAT et 3 - 2 à la maison contre JOB. Pour les personnes intéressées par la pratique du football, nos entraînements sont les mercredis et vendredis de 19 H00 à 21 H00.

Bureau :

- Daniel BEAUGER - Président : 06 08 77 99 44
- Johan GENTILE - Secrétaire : 06 37 78 96 35
- Yannick GANNAT - Trésorier : 06 88 72 98 58



GYM CLUB MALINTRAT

C'est toujours avec autant d'enthousiasme qu'une trentaine d'adhérents se retrouvent pour suivre les cours de notre animatrice Annie COLY, ces cours étant variés et accessibles à tous, et tout cela dans un climat convivial et de bonne humeur.

Dans une ambiance musicale : échauffement, renforcement musculaire, exercices avec poids, élastique, barre lestée, ballon, baguettes, pour terminer en relaxation.

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment et bénéficier d'un cours gratuit.

Les cours se déroulent sans interruption du 1^{er} septembre au 15 juillet, le Mardi de 19h15 à 20h30 à la Salle des fêtes.

La cotisation annuelle est de 132,00 € licence assurance incluse. Payable en 3 fois.

Composition du Bureau :

- Présidente : Catherine MERLE
- Vice Présidente : Nicole VIGIER
- Trésorière : Colette CHASSAGNAC
- Trésorière Adjointe : Nadine ROCHE
- Commissaires aux comptes : Nicole SERVOLLE et Jean BEUF.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter : Catherine MERLE au 06 70 24 28 51.





LES NOUNOUS DE MALINTRAT

Suite au départ de notre présidente Estelle Poitou, notre association « les nounous de Malinrat » a procédé à un changement dans la composition du bureau :

- Présidente : Fournet Marelyse - 04 73 61 01 40
- Secrétaire : Ollier Julie - 06 01 18 33 48
- Trésorière : Teulat Marie Laure - 06 45 59 95 21

Notre planning d'activités prévu sur l'année reste inchangé.

En janvier, la galette des rois rassemble tous les enfants dont nous avons la garde pour un goûter très animé.

Au mois de juin, nous proposons aux petits un goûter au parc communal pour profiter des jeux et du grand air.

En novembre, nous clôturons l'année par notre traditionnel pot des nounous qui réunit parents, enfants, élus et représen-

tants du RAM (Relais d'Assistante Maternelle), autour d'un apéritif dînatoire.

Une matinée par mois nous organisons un atelier créatif ou des activités manuelles dans un local gracieusement prêté par la mairie.

Nous avons 2 projets pour cette année : nous prévoyons d'emmenner les enfants visiter la ferme de la Mourelette à Montpeyroux pour une matinée ludique. Nous souhaitons aussi les accompagner à l'espace de jeux Kidisport à Lempdes. Hormis ces nouveaux projets et les activités déjà en place, nous fréquentons la bibliothèque une fois par semaine et nous participons aux ateliers d'éveil au RAM tous les 15 jours.

Nous déplorons le manque d'assistantes maternelles sur notre commune ce qui ne nous permet pas de satisfaire toutes les familles qui sont à la recherche d'une nounou.

La Présidente



RUGBY > L'OVALE CLUB DE MALINTRAT

L'Ovale Club Malinrat Limagne compte une cinquantaine de licenciés (joueurs et dirigeants), avec une moyenne d'âge de 25 ans.

Nous sommes un club dynamique qui a su rebondir au cours des ces 3 dernières années grâce à un groupe de joueurs soudés et aimant les challenges accompagnés de bénévoles dévoués.



Les résultats parlent d'eux-mêmes :

- Champions d'Auvergne 4^{ème} série (année 2015-2016)
- Finalistes 4^{ème} série (année 2016-2017)
- Champions d'Auvergne 3^{ème} série (saison 2017-2018) et promus en 2^{ème} série pour l'année à venir.

Si vous êtes intéressés par la pratique du rugby, vous pouvez venir lors des entraînements qui ont lieu les mardis et jeudis soirs à 19h au stade municipal, et pour tout renseignement nous contacter au 06 72 86 81 66.

Composition du bureau :

- Présidente : Murielle MINOT (06 50 46 97 77),
- Secrétaire : Agnès QUERET
- Trésorier : Jean-Bernard STEFFEN
- Trésorier adjoint : Gilbert LABROSSE
- Entraîneurs : Jérôme STEFFEN et Sébastien LOPES



ASSOCIATION SAINT-PIERRE ÈS LIEN

> HOMMAGE À MARGUERITE CARRIAT

Il fait grand nuit, nous sommes en 1955, une femme sur sa motoboyette et une remorque Michelin lourdement chargée, cette femme c'est Marguerite CARRIAT qui vient de faire son marché de gros, lequel se tient à Fontgiève.

Marguerite rejoignait Malintrat où elle avait acheté un fonds d'épicerie. Ainsi deux fois par semaine le rituel était le même.

Infatigable travailleuse, ne ménageant ni son temps ni sa peine, elle avait l'habitude des négociations. Commerçante, elle ne s'en laissait pas conter, elle avait le goût des relations humaines.

Marguerite était une femme chaleureuse, généreuse et sa générosité était discrète, ce qui lui donnait une autre dimension.

Elle participait à la vie de notre Association dont elle faisait partie en tant que vérificatrice aux comptes.

Marguerite nous a quittés au début de cette année.

Au revoir Marguerite, nous ne l'oublions pas.



ASSOCIATION « TRACES & MÉMOIRES »

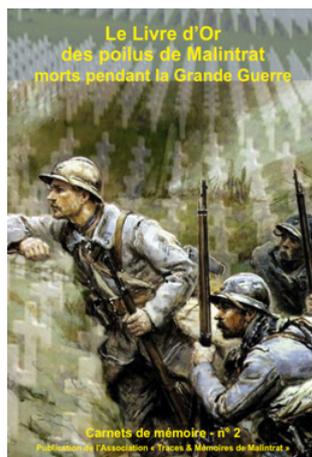
L'association « Traces & Mémoires » poursuit ses recherches et ses publications. Le premier carnet de mémoire a été publié et présenté lors de la soirée du 17 mars 2018. Il a reçu l'approbation et les félicitations des dirigeants de l'Aventure MICHELIN qui en ont signé l'avant-propos. Ce numéro a remporté un tel succès, que le tirage initial étant épuisé, nous avons dû procéder à une réédition.

Si vous n'avez pas encore pu l'acquérir, sa réédition est de nouveau disponible.

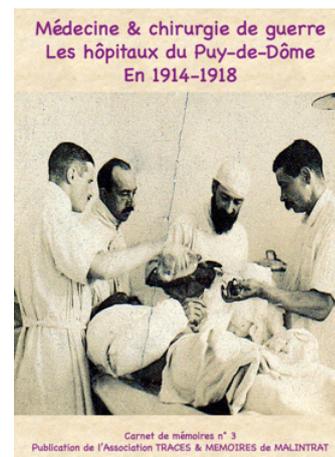
Carnet n° 1



Carnet n° 2



Carnet n° 3



En liaison avec la municipalité, et l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre, nous avons commémoré le centenaire de l'armistice de 1918 : Le dimanche 11 novembre 2018.

Cette matinée a également été l'occasion du lancement du n° 2 de nos Carnets de Mémoire :

« Le Livre d'or des poilus de Malintrat morts pendant la Grande Guerre ».

Rejoignez l'association pour participer aux recherches historiques concernant Malintrat.

Mail : traces.memoires.malintrat@gmail.com



CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE

> MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE DE MALINTRAT

1/ Présentation du projet de maîtrise d'ouvrage

Objet et vocation de l'opération :

Pour répondre aux besoins de sa population, la commune de Malintrat a souhaité construire une salle à caractère polyvalent, capable d'accueillir des manifestations socio-culturelles, sportives. Cet équipement sera mis également à la location pour les besoins des habitants de la commune ou extérieurs. Cette salle viendra remplacer l'actuelle datant des années 1980. En effet cette dernière est trop petite, vétuste, mal configurée et ne répond plus aux normes de sécurité et d'acoustiques en vigueur.

2/ Le projet initial

Dès 2015, et dans le respect du programme annoncé pour ce mandat électoral, l'équipe municipale a commencé à réfléchir à un projet global d'agrandissement de la salle des sports avec une nouvelle salle des fêtes en extension, les deux reliées pas un sas.

3/ Les enjeux financiers

Le premier enjeu était de déterminer la capacité de financement et d'emprunt de la commune. Un bilan financier a été établi en juin 2015.



ANCIENNE SALLE DES FÊTES

En deuxième lieu, il était important de pouvoir prétendre aux différents dispositifs financiers existants et compatibles.

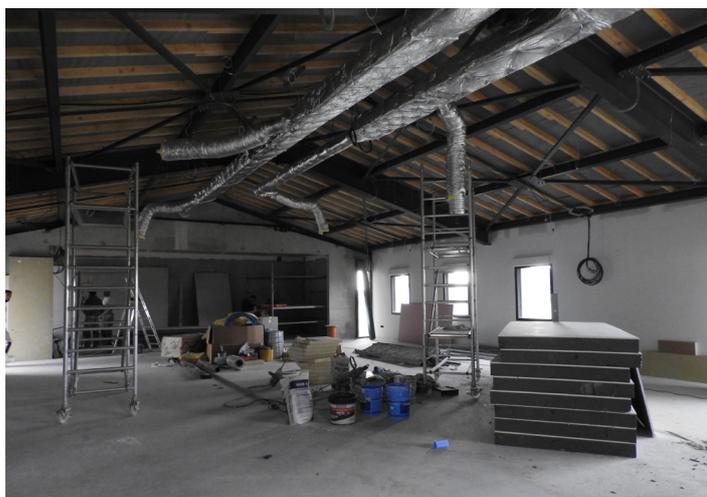
Or, à ce moment-là, il s'avère que les équipements sportifs relevaient de la communauté de communes, alors que la salle des fêtes restait un projet à l'échelle communale. De ce fait, les deux projets devaient être dissociés.

La priorité a donc été donnée à la salle des fêtes.

En octobre 2015, le cahier des charges concernant le projet sur site actuel a été présenté à l'ensemble du conseil. Mais pour prétendre à certaines subventions spécifiques, le dossier devait être déposé avant la fin de l'année, ce qui ne laissait que peu de temps pour lancer d'abord la consultation pour le choix du Maître d'Œuvre, puis l'appel d'offre final. Aussi il a été décidé de reporter le projet à 2016 afin de ne pas travailler dans la précipitation et de se donner le temps de faire les meilleurs choix.



ANCIEN BÂTIMENT, AUJOURD'HUI DÉTRUIT



4/ Le choix du Maître d'œuvre

Suite à la consultation, une vingtaine de propositions a été reçue, c'est la candidature de l'architecte Jalicon qui a été sélectionnée, d'une part pour rapport qualité/prix de son projet et d'autre part pour l'ensemble de ses références (ancienne cure, EHPAD les Chênevis à Aulnat...).

5/ Le choix de l'emplacement

Certains membres du conseil municipal ont proposé de délocaliser la salle sur le site de la Motte, qui présente un potentiel intéressant pour les manifestations festives et ludiques. Y implanter

la salle des fêtes aurait pu initier un début d'aménagement de la zone de loisirs.

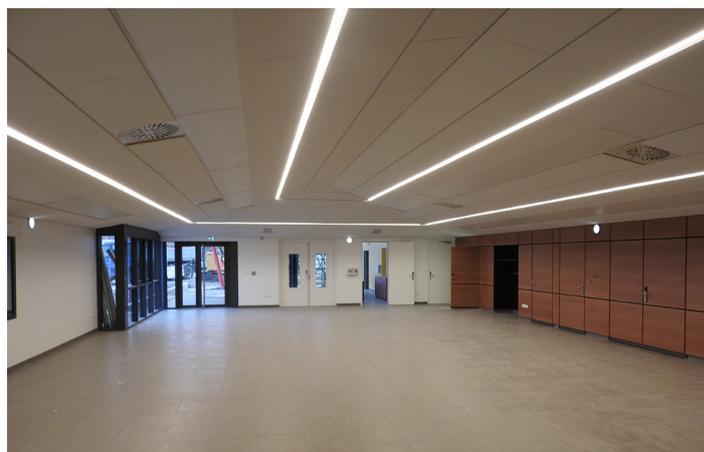
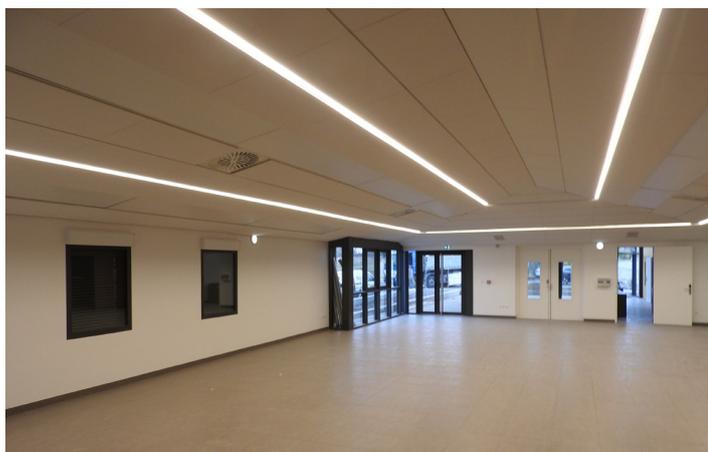
En mars 2016, avant de lancer l'appel d'offres relatif aux travaux, certains conseillers ont insisté pour qu'il soit demandé à l'architecte d'établir un devis pour chacun des emplacements pressentis.

Le 19 mai 2016, le cabinet JALICON-PERRICHON, architectes, est venu présenter son projet, appuyé des devis pour chaque site, comprenant l'aménagement et les réseaux de raccordement, le parking et les frais d'honoraires.

Le premier s'élève à 910 750 € HT pour une implantation sur le site actuel, incluant aussi la réalisation du nouveau court de tennis.

Le second pour une implantation sur le site de la zone de loisirs, est chiffré à 1 012 722 € HT, sans le court de tennis et sans les réseaux.





C'est donc le coût du projet qui a déterminé l'emplacement, choisi à l'unanimité par l'ensemble du conseil, avant tout soucieux de ne pas endetter la commune au-delà de ses capacités et de maintenir un taux d'imposition raisonnable pour ses administrés.

Ce nouveau bâtiment s'intègre parfaitement dans le tissu et dans le paysage urbain, tout en gardant une cohésion intelligente entre le gymnase, l'école, le tennis et le parking.

Une fois ce projet achevé, le stationnement sur la rue Léon Blum sera strictement interdit.

Les nuisances sonores et les questions de stationnement ont bien été prises en compte. L'application des normes acoustiques actuelles, très strictes, ainsi que le positionnement du bâtiment le long de la rue Léon Blum, en minimiseront fortement l'impact, particulièrement pour les habitations voisines.

6/ Le projet retenu

- Un grand hall d'accueil avec bar, réserve, toilettes aux normes PMR (pour personnes à mobilité réduite), s'ouvrant sur une grande terrasse abritée Sud-Sud-Ouest bien ensoleillée toute la journée. Cet espace de 50 m², d'une capacité de 30 personnes environ, pourra être utilisé indépendamment de la grande salle ;

- Un ensemble cuisine-plonge qui pourra fonctionner soit avec le bar, soit avec la salle polyvalente ;
- Une grande salle de 170 m² avec une scène et une loge de 40 m² (la scène a un accès PMR par l'extérieur) ;
- Des locaux annexes (vestiaires rangement de matériel etc.)

7/ Aménagements extérieurs

- Clôtures et portails : Pour l'ensemble des clôtures grillagées, délimitant la terrasse couverte côté Sud et Ouest ;
- Espaces verts : Sur l'ensemble, apport de terre végétale pour les engazonnements et plantation de 12 arbres ;
- Parking : 43 places de stationnement, dont deux PMR ;
- Court de tennis : En lieu et place des deux anciens courts, un nouveau sera fait en béton poreux alvéolaire.

La finition et le traçage seront conformes aux normes de la Fédération Française de Tennis.





DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE MALINTRAT 63510

> RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Article 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la salle polyvalente de Malinrat.

L'ordre d'attribution est le suivant :

- la municipalité
- le groupe scolaire
- les associations de la commune
- les habitants de la commune
- les personnes extérieures à la commune
- les associations et autres organismes extérieurs

Article 2 - GROUPE SCOLAIRE/ASSOCIATIONS DE MALINTRAT

Le planning annuel d'utilisation est établi chaque année, courant 2ème semestre, lors d'une réunion avec l'adjoint délégué et l'ensemble des représentants de chaque association.

En cas de désistement, l'absence d'occupation doit obligatoirement être signalée au secrétariat de mairie, et ce dans les meilleurs délais.

Article 3 - LOCATIONS AUX PARTICULIERS (uniquement le week-end)

La demande de réservation se fera par écrit auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures. Aucune réservation ne sera faite par téléphone.

Le secrétariat de mairie transmettra au demandeur le règlement de la salle ainsi qu'un contrat de location.

Ces documents devront être retournés complétés et signés, accompagnés de :

- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public pour les dégradations éventuelles des biens mobiliers ou immobiliers, vols de matériel ou mobilier etc. ...
- Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public pour la perte éventuelle du badge et/ou du pass PAV (Point d'Appart Volontaire)
- Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location.

L'ensemble des documents devra être remis au plus tard quinze jours avant la date de la location

La réservation sera effective après retour du contrat signé par l'utilisateur et des pièces obligatoires.

Article 4 - LOCATIONS AUTRES ORGANISMES

Selon les disponibilités du planning la salle polyvalente pourra être louée le week-end ou en semaine. Les réservations seront à effectuer auprès du secrétariat dans les conditions stipulées à l'article 3

Article 5 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La mairie se réserve le droit d'utiliser ou d'interdire les installations pour des interventions techniques, notamment à l'occasion de travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en sécurité.

La sous-location ou mise à disposition de tiers est formellement interdite sous peine de non restitution du chèque de caution.

Il doit être désigné un responsable de la manifestation, lequel devra être présent pendant toute sa durée : ce responsable sera le signataire du contrat de location.

En cas de difficultés ou d'accidents pendant la durée d'occupation de la salle polyvalente, la responsabilité de la commune de Malinrat est en tous points dérogée, dans la mesure où elle n'assure que la mise à disposition de la salle.

Les badges de la salle polyvalente et le pass pour le PAV devront être retirés et rendus sur rendez-vous (le vendredi et le lundi pour les locations de week-end).

En cas de perte du badge et du pass, ceux-ci seront facturés, au tarif en vigueur à l'utilisateur de la salle.

L'utilisateur, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité, au bruit et à l'hygiène.

Article 6 - UTILISATION

Avant toute utilisation, un état des lieux sera effectué

avec un représentant de la commune.

L'utilisateur s'assurera de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés à son arrivée. S'il constate le moindre problème, il devra en informer la mairie.

Chaque utilisateur reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité arrêtées et s'engage à les respecter,
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Il est interdit :

- de procéder à des modifications sur les installations existantes
- de bloquer les issues de secours
- d'introduire dans l'enceinte des pétards, fumigènes ...
- de déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux
- d'utiliser les locaux à des fins auxquels ils ne sont pas normalement destinés
- de pratiquer seul une activité en dehors de la présence des responsables
- de sortir le mobilier à l'extérieur (chaises, tables etc...)
- de décorer les locaux par clouage, perçage, collage.

Toute adjonction de matériel ou de décors par l'organisateur pourra être effectuée AVEC L'ACCORD PRÉALABLE de la mairie qui appréciera sa nature et son importance conformément aux règles de sécurité.

- de fumer dans les locaux (des cendriers sont à disposition sous l'auvent)

- de faire des barbecues aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle

Les portes à l'arrière de la salle devront être maintenues fermées pendant son utilisation.

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des véhicules ne devra pas se faire en empiétant sur la chaussée. L'usage du parking est obligatoire. Un deuxième parking, rue Jean Baptiste Merle est mis à disposition face à l'entrée du groupe scolaire. Le stationnement sur le parvis est interdit.

Article 7 - MAINTIEN DE L'ORDRE

Les enseignants, les responsables d'activités associatives, les organisateurs de manifestations sont tenus de faire régner la discipline, de surveiller les entrées, de veiller à l'évacuation des locaux en fin d'utilisation ou en cas d'incident et sont responsables de tout incident pouvant survenir du fait des participants et du public

L'utilisateur devra veiller à limiter le bruit à l'extérieur afin de ne pas gêner le voisinage, assurer le maintien des portes et fenêtres fermées, réduire au maximum les bruits provenant des véhicules (démarriages, claquemets de portières...) et des personnes (discussions,...)

Article 8 - RESPONSABILITÉ

L'utilisateur sera tenu responsable des dégradations occasionnées, de son fait ou de celui de ses invités, aux bâtiments et à l'environnement, au matériel, aux équipements et agencements ainsi que des nuisances sonores subies par le voisinage au-delà des heures légales. (03h00)

Il devra informer la mairie de tout problème de sécurité dont il aurait connaissance, tant pour les locaux que pour le matériel mis à disposition.

D'une manière générale, l'utilisateur dégage la commune de toute responsabilité.

Article 9 - RANGEMENT ET NETTOYAGE

Les tables et les chaises devront être rangées, les lumières éteintes, les fenêtres et toutes les portes fermées avant le départ.

Le nettoyage des locaux, du mobilier, du matériel et des appareils mis à disposition est à la charge de l'utilisateur qui devra prévoir les produits nécessaires sauf si ce dernier a choisi l'option « forfait ménage ».

Les abords (parking, espaces verts, etc.) devront être débarrassés de tous papiers, verres, déchets, mégots etc... Au vu de l'état des lieux, si le ménage (intérieur et extérieur)

n'est pas effectué correctement, la caution sera retenue et si nécessaire, une tarification supplémentaire sera appliquée pour l'intervention d'une société de nettoyage ou du personnel communal.

Le tri sélectif et le verre devront être déposés dans les containers (PAV) prévus à cet effet sur le parking. (Un pass sera remis le jour de la prise de location de la salle).

Article 10 - CAUTION

La caution sera restituée lors de l'état des lieux, si :

- Aucun dégât n'est constaté
- Le ménage est fait correctement
- Le paiement de la location a été fait auprès du Trésor Public

Article 11 - ASSURANCES

Chaque utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels dont lui-même comme les tiers pourraient être victimes.

La municipalité est déchargée de toute responsabilité pour les accidents corporels directement liés aux activités et pouvant intervenir pendant l'utilisation de la salle ainsi que pour les dommages subis aux biens entreposés par les utilisateurs.

Elle ne saurait être tenue pour responsable des vols commis dans l'enceinte de la salle et de ses annexes.

Article 12 - PUBLICITÉ

La mise en place de publicité n'est autorisée que durant les manifestations et après accord de la mairie.

Article 13 - REDEVANCE

La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités. Cependant la gratuité aux associations se limite à deux locations pour un intérêt communal (dates prévues sur le planning).

Dans les autres cas, la location se fera à titre onéreux avec :

- la signature d'une demande de location (lors de la réservation),
- la signature d'un contrat de location,
- les deux cautions versées (chèques à l'ordre du Trésor Public),
- le montant de la location payé à réception du titre de paiement émis par la trésorerie.

Le montant de la location est fixé par délibération du conseil municipal.

Le montant à régler sera celui en vigueur le jour de la location.

Article 14 - ANNULATION

Le contrat peut être dénoncé par M. Le Maire à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux par simple courrier à l'usage. Aucune indemnité de dédommagement ne pourra être réclamée.

Le contrat de location pourra être dénoncé par l'utilisateur quinze jours avant la date de la location sauf en cas de force majeure dûment justifié.

DISPOSITIONS FINALES

Toute infraction au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle pourra entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une manifestation.

La mairie de Malinrat se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement chaque fois qu'elle le jugera nécessaire.

La mairie et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.



NUMEROS UTILES

Appel d'urgence européen	112
SAMU (médecin de garde)	15
AMUAC (médecins de garde)	04 73 44 10 00
<i>(ne se déplacent pas sur Malintrat, mais consultation possible au 1 rue Claude Danziger - 63100 Clermont-Fd)</i>	
Pompiers	18
Gendarmerie (Pont-du-Château)	17
Urgences adultes (hôpital Gabriel Montpied)	04 73 75 07 50
Urgences enfants (Hôtel- Dieu)	04 73 75 00 50
Centre anti poison	0 800 59 59 59
Cancer Info Services	0 810 810 821
Drogue Info Service	0 800 23 13 13
Sida Info Service	0 800 840 800
Violences conjugales	3919
Maltraitance aux personnes handicapées et personnes âgées	3977
Enfance maltraitée	119
SOS enfants disparus	0 810 012 014
SOS Amitiés	04 73 37 37 37
Suicide Écoute	01 45 39 40 00
SEMERAP (eau)	04 73 15 38 38
S.B.A. (Enlèvement et traitement des ordures)	04 73 647 444
EDF urgence dépannage 24/24 H	0 810 333 063
Gaz de France urgence dépannage 24/24 H	0 810 433 063

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre 2 parties qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Permanences :

Les mercredis de 14 à 17h30 ; les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredis de 9h à 11h30.

Adresse : 6 Ter rue Rameau à Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 42 63 96.

Litige avec l'administration : Défenseur des droits ou médiateur

En cas de litige avec une administration (quelle qu'elle soit), avant de

saisir la justice administrative, il est possible de s'adresser au Défenseur des droits qui a repris les attributions du Médiateur de la République.

Mme Christiane MOREL-BARNICHON

Permanence : Le jeudi de 9h à 16h30

M. ROBERT François

Permanence :

Le mardi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h.

Adresse : Préfecture du Puy-de-Dôme (4^{ème} étage, porte 423) - 1 rue d'Assas - 63000 CLERMONT-FD - Tél : 04 73 98 62 40.

PERMANENCES

Accueil du public :

Téléphone : 04 73 61 21 15

(aux heures d'ouverture)

E-mail : mairie@malintrat.fr

Lundi : 10h à 13h

Mardi : 13h à 18h

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 13h à 16h

Vendredi : 10h à 15h30

Le secrétariat de mairie est fermé tous les ans du 1^{er} au 15 août.

Permanences des élus municipaux :

Le maire et ses adjoints reçoivent

uniquement sur rendez-vous.

Permanence des élus départementaux :

Monsieur Serge PICHOT et Mme Émilie GUEDOUAH-VALLÉE, reçoivent en mairie sur rendez-vous (04 73 42 02 70).

Médiathèque :

Bâtiment Clangeaud, 20 Grandrue

Accès internet gratuit.

Téléphone : 04 73 83 06 22

bibliotheque.malintrat@orange.fr

Mardi : 10h à 11h

Mercredi : 16h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

LISTE DES COMMERCANTS

COMMERCANTS MALINTRAT

CAFÉ MALINTRAT	04 73 61 03 39
SALON PROVENS (coiffure)	04 73 60 34 76
SANDRINE RETOUCHES (couture)	07 63 71 19 68

ARTISANS MALINTRAT

La Classe Canine - Éducateur dresseur d'animaux	
	06 26 43 66 69
BASQUE Marie - Iridologue	06 65 74 32 32
REAL EXPERTISES - M. RIBEIRO	04 73 26 23 80
CABINET DE SOPHROLOGIE (BROC Malory)	06 20 57 69 07
MDV (électricité) DE VASCONCELOS Miguel	04 73 61 09 53
BASE MOTO ECOLE (formation sur piste)	04 73 91 77 57
FOURNET FAYARD & FILS (chauffage central gaz, sanitaire etc)	
	04 73 61 21 69
GARAGE JOLIVET (garagiste)	04 73 60 39 22
SAUVANOT Christian (plomberie sanitaire)	04 73 61 06 98
TICHIT SA (serrurerie générale)	04 73 61 02 80
FERM BAT - MONISTROL	04 73 61 04 51
ARVERNE SERVICES	06 08 51 36 84
TRIAGONAL ARCHITECTURES	06 67 43 68 37
M Pizza (le samedi soir)	06 80 95 88 47
TRANQUILLE CHEZ SOI (dépannage, travaux à domicile)	
	06 77 15 09 52
SARL SOARES	06 07 23 88 95

ENTREPRISES DE MALINTRAT

AGRADIS (espaces verts)	04 73 61 00 46
RTE	04 73 34 52 00
ETRIER DU MARAIS	04 73 61 25 76
FERME DES VOLCANS	04 73 62 66 63

COMMERCANTS ET ARTISANS EXTERIEURS

AU LYS BLANC (fleuriste)	04-73-25-16-99
DABRICEON (services funéraires - site de Couëil)	04 73 99 11 11
INTERMARCHÉ (supermarché)	04-73-25-14-14
LES PHARMACIENS DE GERZAT	
*BERNARDET	04 73 24 01 25
*CHOPINEAU	04 73 25 03 61
*DESTOUCHES	04 73 25 08 62
La pharmacie d'Aulnat : *DEVEZ-VIDAL	04 73 61 21 33

ENTREPRISES EXTERIEURES

AOC TELECOM - CHARNAY OLIVIER	04 73 60 07 08
APROBOIS	05 55 59 16 04
PHYTO SEM (produits pour espaces verts)	04 73 83 52 40
VEDRINE TP	06 99 55 77 48
GROUPAMA (assurances)	04 73 63 89 17
LAURENT (motoculture)	04 73 24 56 61
SPIE	04 73 23 61 97
Garage JARRIGE	04 73 60 37 19
MAISONNEUVE (transport car scolaire)	04 73 69 96 96
SABLIERES DU CENTE (produits du sol)	04 73 83 27 93
SACER SUD-EST (travaux publics)	04 37 65 53 90
COLAS	04 73 83 08 55
BODET (entretien clocher église)	02 41 71 72 00
MILLEREAU (sable gravier)	04 73 83 45 51
MIC SIGNALOC	04 73 84 20 30
GARAGE ALAIN BORSIER	04 73 25 52 98
CENTRE TECHNIQUE AUTO	04 73 73 81 81
ECF (agence VIGIER- formations GERZAT)	04 73 24 50 00
ACTIVERT - RIOM (supports de culture)	04 73 38 36 73
ENTREPRISE RENON	04 73 23 07 78
SOCOTEC	04 73 44 27 30
CHANTELOUBE (fleuriste)	04 73 23 22 19
SERVIT (cordonnerie)	04 73 61 65 67
SERCA (géomètres)	04 73 68 89 94
Ent JAILLET (couvreur)	04 73 63 97-59
PERICHON-JALICON (architecte)	04 73 31 93 93
JP ANDRE	06 80 75 62 92
LANCEMENT Emmanuel	06 65 16 63 70



// ÉTAT CIVIL 2^{ÈME} SEMESTRE 2016

Suite à une erreur sur notre bulletin municipal 2017, la période d'août à décembre 2016 avait été omise dans l'état civil.

Nous renouvelons nos excuses les plus sincères aux familles concernées.

> NAISSANCES

REMANDE Gabin le 11 août 2016

RAKOWSKI Kalie le 17 août 2016

KOENIGSECKER Gwenn le 22 septembre 2016

ARLANDIES Aylene le 25 novembre 2016

BOZDEMIR Eline le 24 décembre 2016

> MARIAGES

M. AVIGNON Clément Quentin Gilles et Melle COURTIAL Céline, le 3 septembre 2016

M. GIRAUD Thierry Louis et Melle PICHOTS Sandrine Annie, le 10 septembre 2016

M. OLLIER Clément Philippe Dominique et Melle MURAT Magali, le 10 septembre 2016

M. GENTILE Johan Jean et Melle DELAIRE Emilie Anne Laurence, le 24 septembre 2016

M. PLANTE Stéphane et Melle SERVIER Sabine Christelle Suzanne, le 26 novembre 2016

> DÉCÈS

M. ROMEUF Adrien Louis le 9 septembre 2016

Mme MOSNIER née LEVIGNE Germaine Odette le 19 septembre 2016

M. FORTIER-BARDIN Jean-Christophe Pierre le 20 septembre 2016

Mme MICHEL née JAILLET Michelle Jacqueline le 7 octobre 2016

// ÉTAT CIVIL 2^{ÈME} SEMESTRE 2017

> NAISSANCES

NOUGE Néphaelle Christiane Héliane le 17 août 2017

FERNANDES AMORIM Mathéo le 6 septembre 2017

BOUCHET Noah le 22 septembre 2017

MAGNE Jade Marie Laurinda le 28 décembre 2017

> PAGES

BOICHUT Béranger et COUTAREL Marion le 7 décembre 2017

> DÉCÈS

SAUVAT Jacques Pierre Jean le 10 octobre 2017

CANCELA épouse DA SILVA Maria Teresa le 5 décembre 2017

// ÉTAT CIVIL 2018

> NAISSANCES

LOMENA Maëli Louise Rose le 14 janvier 2018

BOICHUT Léandre le 19 avril 2018

EL MECHHOURI Jahid le 16 mai 2018

OLLIER Chloé Lucie le 1^{er} août 2018

OZWALD Ryley le 21 août 2018

NEVEU Malon le 7 septembre 2018

MOHAMED Nelcyah Le 20 septembre 2018

DA MOTA Louna le 2 octobre 2018

BUISSON Martin Alain le 9 octobre 2018

> MARIAGES

FREIRE Joao Fernando et FERNANDES Maria Raquel le 16 juin 2018

VAISSAYRE Mathieu René Pierre et TERNISIEN Mélodie Patricia Marie le 23 juin 2018

CHABANNES David Aymerick et GADANI Laura le 21 juillet 2018

> PAGES

NEVEU Mickaël Camille et MACHADO Tiffanie le 5 février 2018

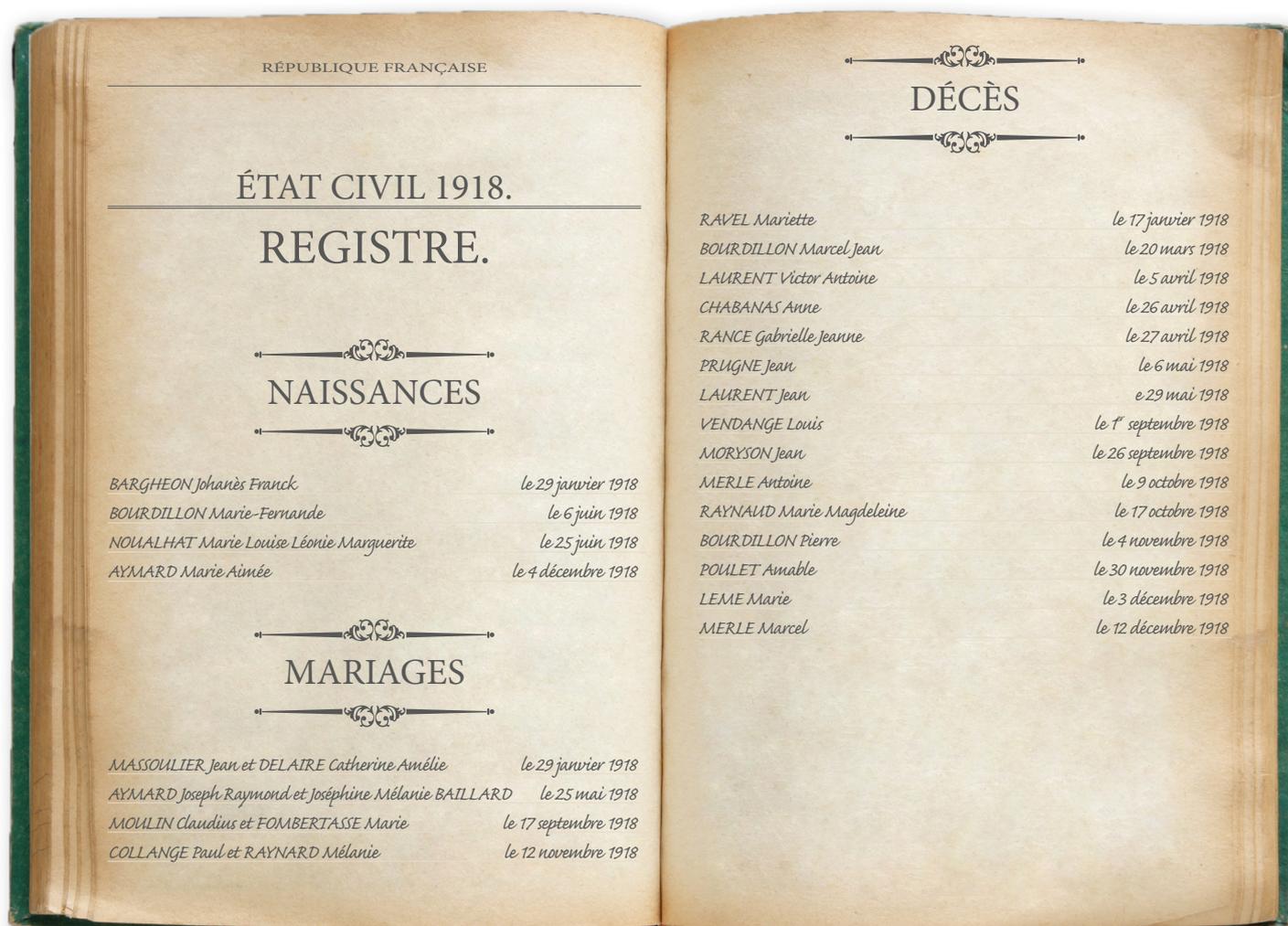
CUBIZOLLES Jonathan Maurice et DEVIDAL Angélique le 6 février 2018

PEYTIER Christian Paul Frédéric et DE SOUSA Stéphanie le 25 juin 2018

> DÉCÈS

PEYTIER Fabio le 5 avril 2018

DILHAC épouse CARRIAT Marguerite Louise le 19 mai 2018



REMERCIEMENTS

L'équipe de la rédaction composée de Christian Ollier, Marelyse Fournet, Suzanne Jouffray, Murielle Philippeau et Nathalie Rouvet, remercie tous les annonceurs présents dans cette édition sans qui le financement de ce bulletin, entièrement couvert par la publicité, n'aurait pas été possible.

BONNE LECTURE !

Pour transmettre vos communiqués à paraître sur le bulletin municipal et/ou sur le site Internet, adressez vos documents à : mairie@malintrat.fr

Ville de Malintrat

Bulletin Municipal de Malintrat - Novembre 2018

Directeur de publication : Christian Ollier

Régie publicitaire :

Italique

17, rue du Pré-la-Reine 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 14 00 01

italique.ct@orange.fr

Chef de publicité : Christiane Jalicon

Imprimerie Decombat - Cébazat



À l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, une émouvante cérémonie s'est tenue au cimetière.

Discours de Monsieur le Maire, intervention du président de l'association des Anciens Combattants de Malintrat, chants joliment interprétés par les enfants de l'école, dépôt de gerbes au pied du monument aux morts, ont ponctué la première partie de la matinée.

La commémoration s'est poursuivie à la Salle du Préau où les nombreux administrés présents ont pu découvrir l'exposition préparée par l'association Traces et Mémoires dont le président a présenté les travaux.

S'en est suivie l'émouvante lecture d'un poème écrit par un jeune soldat et, sur une note plus légère et festive, l'hommage aux poilus s'est terminé autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité.



04 73 60 34 46
Fax : 04 73 60 34 82

S.A.S. BLANCHONNET

Charpente
Couverture - Zinguerie
Gouttière Alu
Isolation
Démoussage de Toiture

6, rue du Mont mouchet - 63510 AULNAT



OPTIQUE GERZAT

F. DELECOURT
Opticien diplômé
SOLAIRES • LENTILLES
PRODUITS D'ENTRETIEN
LOUPES

04 73 25 05 13
optique-gerzat.fr

27 rue J. Jaurès - 63360 GERZAT

du mardi au samedi
9h à 12h30 - 15h à 19h

**Votre 2^{ème} paire
équipée de verres
ESSILOR® pour
1€ de plus***

*voir conditions en magasin



market GERZAT

OUVERT
Du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
Dimanche de 9 h à 12 h 30

Votre espace Pain Viennoiserie & Pâtisserie,
ouvert à partir de 7 h !

Allée de Fonchenille – 63360 GERZAT
Tél. 04 73 23 48 60

De nouveaux services pratiques !

ORTHOPÉDIE Gerzat

HOPINEAU

15, place Pommerol
63360 Gerzat
04 73 25 03 61

Location ou Vente
Installation à domicile



Au Lys Blanc

BOUTIQUE ALAIN COMTE

FLEURISTE

18, Rue des Martyrs
Gerzat
04 73 25 16 99



TABAC PMU
COFFRE NICKEL
Tabac Presse
Jeux Cadeaux
LES VOLCANS
PRESSE

Les Volcans

Horaires d'ouverture :

- lun - mar - mer - ven : 6h30-12h15 / 15h-19h
- sam : 8h-12h15 / 15h à 19h
- jeu : 6h30-12h15
- dimanche et jours fériés : 8h-12h

CC Les Volcans – 5, place Jean Jaurès
63510 AULNAT • 04 73 68 67 46



CONCEPTIONS URBAINES

AMENAGEMENT FONCIER PROMOTION CONSEILS

Centre d'Affaires du Zénith – BP 80008 – 63801 COURNON

☎ 04 73 62 24 66 • contact@conceptions-urbaines.fr

Mécanique Carrosserie

Garage JARRIGE

▪ Dépanneur agréé ▪ Vente et réparation véhicules toutes marques



Av. Henri-Pourrat – ZAC des Ronzières – 63510 AULNAT
Tél. 04 73 60 37 19 • Fax 04 73 60 38 81
garage.jarrige@wanadoo.fr



Société de géomètres experts

11 bis, rue Lamartine
63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. 04 73 68 89 94
Email : serca.be.geometre@wanadoo.fr

- Bornage - Copropriété - Lotissement
- Certificat d'habitabilité - Déclaration préalable
- Plans d'intérieur - Façades
- Relevés et implantations topographiques
- Études et projets VRD - Métrés d'exécution
- Géoréférencement de réseaux enterrés

Périchon - Jalicon

architectes

Ordre Régional d'Auvergne auv01345 - www.perichon.archi
contact@perichon.archi - 04 73 31 93 93
1, boulevard Thermal - 63100 CLERMONT-FERRAND
SASU d'architecture au capital de 2 000 € - SIRET 822 956 397 00019

AOC

Télécom
Atelier Olivier Charnay

- Téléphonie VoIP
- Péritéléphonie
- Installation
- Maintenance
- Réseaux informatiques

5, rue Louis Blériot - ZI Le Brézet - 63100 CLERMONT-FD
Tél. 04 73 60 07 07 - Fax: 04 73 60 07 08
e-mail: accueil@aoc-telecom.com



TRAVAUX PUBLICS ET ROUTIERS

Collectivités, entreprises et particuliers

ZAC du Chancet - 63530 VOLVIC

Tél. 04 73 38 79 83 - Fax: 04 73 38 94 91

E-mail: bureau@serpydedome.fr

M

Pizza Snacking

pizzas artisanales

Le fourgon

06 80 95 88 47

de 17h30 à 21h00



Mercredi: **Chappes** (place du Pré Madame)

Judi: **Les Martres-d'Artière**
(ancienne caserne des pompiers, route de Vichy)

Vendredi: **Lussat** (place de la Mairie)

Samedi: **Malintrat** (parc de jeux)

Le snack

06 38 44 15 70

du Mardi au Dimanche
de 18h à 21h00



2, rue du Général-de-Gaulle à Saint-Beauzire



facebook: M.Pizza



www.m-pizzas.fr



27, Rue Georges Besse 63100 Clermont-Ferrand
Tel: 04 73 14 45 20 - www.cce63.fr

Electricité Tertiaire & Industrielle
Courants Forts - Courants Faibles
Dépannage & Maintenance



ASPIC

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

DEVIS GRATUIT

62 bis Avenue du Midi
63800 COURNON D'Auvergne

Tél. 04 43 11 01 04



Mise en page - Impression offset
Impression numérique

NOUVELLE ADRESSE

25, RUE GEORGES CHARPAK
ZONE DES MONTELS III BP 49
63118 CEBAZAT

04 73 25 06 62

accueil@imprimerie-decombat.com



2: site de production
26, rue Gutenberg 15004 AURILLAC
com@albedia.fr 04 71 63 44 60

www.imprimerie-decombat.com

www.monte-escalier-maia.com



handicare



MAÏA

> Siège monte-escalier > Plateforme élévatrice
> Ascenseur privatif > Monte-charges

ZI Les Hautes - Rte de Ravel 21, Bd Brune
63190 LEZOUX 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
04 73 93 07 32 06 59 47 11 59

25 % crédit d'impôt sur le prix des équipements et frais de main d'œuvre

DE VOUS À NOUS,
LE PLUS BEAU DES CHEMINS



Avec son offre dédiée Colas & Vous, Colas met son savoir-faire au service des particuliers souhaitant aménager et embellir leurs espaces extérieurs. Colas & Vous, ce sont 150 agences de proximité en France qui utilisent des matériaux provenant des sites de production Colas les plus proches pour répondre aux besoins spécifiques des particuliers: allées de jardin, allées de garage, aménagement de cours, emplacements de stationnement, terrasses, aires de jeux, etc.



www.colasetyvous.fr

0 805 210 805

Service & appel
gratuits

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS

italique

Pour tout renseignement concernant
une insertion publicitaire dans l'édition
2019 du bulletin municipal de la

Édition
Régie publicitaire
Communication graphique

Ville de Malintrat

04 73 14 00 01

E-mail: italique-clt@orange.fr - Fax 04 73 14 11 22
Centre d'Affaires Auvergne - 17, rue du Pré-la-Reine - 63100 Clermont-Fd